La dernière Tribune publiait une carte blanche de Maître Cécile Dascotte, qui nous mettait en cause, Maître Patrick Hofströssler et moi-même, d'une façon, disons, assez violente. Parallèlement, quelques avocats ont initié une pétition pour contester, à l'avance, et à nouveau en termes très critiques, le futur rapport sur l'avenir de la profession d'avocat que Monsieur le ministre de la Justice Koen Geens nous a confié le soin de rédiger. Ceci m'a amené à solliciter des rédacteurs de la Tribune ce

## Devoir de réponse

Commençons par l'argument ad hominem.

Oui, il est vrai que voilà plus de dix ans que je me consacre, en grande partie et au détriment de ma vie professionnelle et familiale, à la défense de la profession d'avocat. C'est un engagement, au sens politique du terme. Parce que je crois que notre profession est indissociable de la démocratie.

J'ai lutté aux côtés des bajistes, des étrangéristes, des familialistes, des pénalistes, des curateurs, des administrateurs de biens, des médiateurs, des lobbyistes, des administrativistes, des avocats conseils de l'O.N.S.S., de ceux qui récupèrent des créances, qui plaident en protection juridique ou qui pratiquent la médiation de dettes... pour défendre le secret professionnel, l'indépendance de notre profession, la liberté d'expression de l'avocat, les droits de l'homme, notre place dans le contentieux de la récupération des créances, pour réclamer un meilleur financement de l'aide juridique, une informatisation décente de la justice, des moyens suffisants pour nos juridictions, une saine promotion des MARC, une simplification de nos procédures qui ne porterait pas atteinte aux droits de la défense, contre la surpopulation carcérale, la T.V.A., la majoration des droits de greffe, les contrôles de plus en plus tatillons qui nous sont imposés, etc.

J'ai participé à des colloques, des conférences, des débats, prononcé des discours, écrit des articles et des éditoriaux, organisé des congrès, négocié avec des ministres et des fonctionnaires, analysé des projets de lois, les ai contestés devant des commissions parlementaires, les ai critiqués, ai suggéré des amendements, fait la grève, introduit des actions devant la Cour constitutionnelle, le Conseil d'Etat, les juridictions judiciaires, ... Certains de ces combats, la (grande) majorité dirai-je, ont été gagné, au moins partiellement, au moins temporairement,

Ce n'est plus mon rôle aujourd'hui. Celui-là appartient à votre président, à vos bâtonniers.

Mais le ministre nous a confié, à Patrick Hofströssler et à moi, une mission d'experts indépendants pour tracer un plan pour l'avenir de notre profession. Entendons-nous bien, nous ne sommes ni la Chambre ni le Sénat, ni même le ministre. Nous lançons des idées.

Nous espérons qu'elles contribueront, comme nous l'a demandé le ministre, à « booster » (ce sont ses termes) notre profession.

Certains nous reprochent un manque de concertation, de travailler dans le vague et l'opacité. Ils réclament un grand débat à l'échelle de la profession toute entière.

Comment pourrai-je accepter cette critique?

Depuis que je fus bâtonnier, j'ai organisé plusieurs colloques sur l'avenir de la profession d'avocat<sup>1</sup>,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voyez, par exemple, <u>Regards croisés sur l'avenir des professions libérale</u>s, <u>Droit & dignité</u>, <u>Mieux conclure, mieux plaider, mieux juger.</u> Ajoutons-y <u>Tomorrow's lawyer</u> dont j'ai présenté les conclusions (2014).

j'ai commandité le rapport <u>Horizon 2025</u>, j'ai écrit de nombreux articles<sup>2</sup> et éditoriaux, j'ai organisé le congrès <u>#Agissons</u>, en passant dans tous les barreaux pour le présenter. J'imagine que vous y étiez.

Lorsque le ministre nous a confié la mission de définir *L'avocat demain*, nous avons entamé une campagne d'auditions : spécialistes, bâtonniers, administrateurs, autres professionnels du monde judiciaire, représentants d'autres professions, de ceux qui sont nos clients. Nous avons ouvert une boîte mail spécifiquement dédiée à la réception de vos suggestions et réactions (avocatdemain@just.fgov.be). Nous avons participé à deux débats publics, le premier aux <u>Universités d'été</u>, le second à Mons, dans le cadre du cycle *Justice en vérités*. Nous avons publié des articles<sup>3</sup> pour exposer les thèmes auxquels nous réfléchissions, pour vous permettre d'en débattre. Nous rencontrerons prochainement l'ensemble des bâtonniers et présidents de jeunes barreaux.

Il est vrai que nous n'avons pas terminé notre rapport avant de l'avoir commencé, que nous entendons nous nourrir de ces débats et de ces auditions, que nous écoutons ce qui nous est dit par nos interlocuteurs, particulièrement lorsqu'il s'agit des représentants de la clientèle de notre profession. Nous ne pouvons donc pas soumettre nos conclusions au débat, tout simplement parce que nos conclusions suivront le débat.

Et je pense qu'il est sain qu'il en soit ainsi. La mission qui nous est confiée est celle de rendre un rapport indépendant. Pas de faire la synthèse de ce que les uns et les autres souhaitent. Nous rédigerons et déposerons notre rapport en toute liberté, comme ceux qui le furent précédemment, et il sera discuté. Les propositions qu'il contiendra seront ensuite auscultées, discutées, critiquées, soutenues ou combattues. Elles auront été élaborées après une large concertation<sup>4</sup> mais elles seront déposées en notre nom : *not in your name*. Et vous les discuterez.

Ces propositions auront d'ailleurs leurs limites. Ce qui nous est demandé est de formuler des propositions traduisibles en projets de lois. Cela signifie que nous pourrons proposer de faire sauter quelques verrous, rien de plus. La suite vous appartiendra.

Mais venons-en au fond. Je disais que de nombreux combats avaient été menés et que beaucoup avaient été gagnés, au moins partiellement, au moins temporairement. Et pourtant, êtes-vous satisfaits de la situation actuelle ? Ne nourrissez-vous pas une certaine angoisse de l'avenir ?

Nous devons être lucides. Notre société est de plus en plus juridique, Le nombre d'avocats n'a jamais (encore?) cessé d'augmenter. Et pourtant, le contentieux diminue. Ce n'est pas exclusivement parce que certaines réformes (que nous avons combattues) ont renchéri l'accès à la justice. C'est aussi parce que notre rapport au droit change, que notre société change. Comme le démontre remarquablement Kami Haeri dans son rapport (pp. 53-58), notre économie est aujourd'hui caractérisée par un processus de désintermédiation / réintermédiation / concentration.

C'est le modèle *Ryanair* qui supplante le modèle *Kodak*. Il n'y a pas à dire que l'on aime ou que l'on n'aime pas. C'est ainsi.

Le tout est de voir comment nous affronterons ce changement. Certains d'entre vous prônent le repli sur le judiciaire. Rester avocat-plaideur pour verrouiller notre spécificité, nos « privilèges ». Je ne crois pas, personnellement, au nostalgique *back to the trees*. Il induirait nécessairement une diminution drastique de nos cadres. Certains banquiers nous prédisent, pour 2030, des effectifs réduits de moitié. Qui est volontaire : vous ou votre voisin/associé/collaborateur/stagiaire ?

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voyez, par exemple, « <u>La grenouille et les pingouins</u> », *J.T.*, 2014, p. 80.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le premier dans <u>La Tribune</u> du 29 juin 2017, le second à paraître incessamment dans *Emile & Ferdinand*. Son texte avait été adressé à tous les participants à la table ronde des Universités d'été.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>C'est en ce sens que j'écrivais que ce rapport était l'affaire de tous mais aussi celle de chacun,

Si nous voulons que les avocats gardent leur place de régulateurs de notre société (et c'est mon choix, non seulement parce que je suis avocat, mais d'abord parce que je suis démocrate), nous devons nous y adapter. Nous étions des défenseurs, nous sommes devenus des conseils, nous devons devenir des accompagnateurs stratégiques. C'est ce que les clients attendent aujourd'hui de nous. Ecoutons-les.

Nous sommes devenus trop chers (tout simplement parce que le droit est devenu extraordinairement compliqué). Les braconniers du droit (et les professionnels du chiffre) nous menacent. Maîtrisons leurs techniques. Approprions-nous l'intelligence dite artificielle et les nouvelles ressources de la technologie pour offrir à nouveau à notre clientèle potentielle, à un prix accessible, les services qu'elle attend de nous.

Cela impliquera des changements dans notre façon de vivre notre métier. Oui, bien sûr. Qu'espériezvous ? Le barreau ne peut rester un îlot du passé isolé au milieu de l'océan du progrès.

#TINA : il n'y a pas d'alternative raisonnable dans un délai acceptable.

À ce stade, et sous réserve donc des concertations à venir, nous pensons qu'il faut :

- améliorer notre gouvernance, en la rendant plus performante, plus univoque, plus efficace.
  Est-il normal qu'au cours des quinze derniers mois, les notaires et les huissiers aient pu présenter de nombreux projets de lois au ministre, qui leur ouvrent de nouveaux marchés, et nous aucun? Cela doit passer par une plus grande concentration des responsabilités, une plus grande représentativité de nos organes, une plus grande proximité entre eux et le public;
- augmenter la part des femmes dans la gouvernance de notre profession. Est-il normal qu'elles représentent 50% de nos effectifs mais moins de 20% de nos conseillers de l'Ordre et administrateurs?
- rendre nos institutions disciplinaires plus efficaces même si elles ont déjà atteint un niveau remarquable;
- simplifier et réduire notre régime d'incompatibilités, pour nous permettre de cumuler avec notre profession d'avocat classique des missions parallèles, de fournir au client le service global qu'il attend; et aussi d'assumer toutes ces nouvelles missions qui consistent à appliquer le droit dans les entreprises: compliance officer, data controller, avocat en entreprise, gestionnaire de whistle blowing, lobbyiste, syndic d'immeubles, ...
- le cas échéant, permettre des associations pluridisciplinaires avocats notaires huissiers, même si les statuts de ces professions diffèrent;
- augmenter la mobilité au sein de notre profession et sa perméabilité avec le monde extérieur;
  dans cette perspective l'obligation pour les stagiaires qui ont quitté le barreau avant la fin de leur stage de le reprendre à zéro s'ils se réinscrivent devraient être supprimée;
- professionnaliser la formation initiale des avocats : l'idéal nous semble être une cinquième année (la deuxième du master) divisée en diverses orientations dont une seule ouvrirait la voie aux professions judiciaires, avec une formation pratique dont le contenu serait, partiellement au moins, défini et assuré par les Ordres ; dans l'intervalle, cette formation pratique (comprenant l'apprentissage de soft skills comme la gestion d'entreprise, de l'information, de la communication, de l'innovation et des ressources humaines) devrait être assurée avant le stage ou en tout début de stage ;
- donner force exécutoire à l'acte d'avocat :
- augmenter le rôle de l'avocat dans les actions collectives, en lui permettant d'en être l'initiateur (faut-il, dans ce cadre, supprimer la prohibition du pacte de quota litis ? A priori, je n'y suis pas favorable);
- permettre une totale contractualisation de nos honoraires, dans le respect, évidemment, des principes du droit économique et des principes de dignité, de modération et de délicatesse qui

- caractérisent notre profession;
- envisager la possibilité d'inscrire des sociétés d'avocats, à responsabilité limitée donc, au tableau de l'Ordre;
- encourager par des moyens financiers adéquats les investissements des avocats dans le développement des technologies nouvelles;
- tenter l'expérience d'avocat bajistes à l'abonnement, acceptant de gérer un certain nombre de dossiers pour un honoraire fixe;

. . .

Vous l'aurez remarqué: je vous ai à peine parlé des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle, de la justice prédictive. Ce n'est pas parce que je ne pense pas qu'il s'agit là de l'essentiel. Bien au contraire. Comme je l'ai dit, il faut que nous maîtrisions ces nouveautés, que nous nous les approprions, que nous les mutualisions, pour que chaque avocat puisse les intégrer dans sa pratique. Parce que le seul moyen de ne pas être gouverné par les robots, c'est de gouverner les robots. C'est à ce prix que nous conserverons (et retrouverons) notre clientèle, que nous garderons notre place dans cette nouvelle société de plus en plus numérique.

Mais ce défi ne pourra être relevé par un simple projet de loi<sup>5</sup>. Seule une action collective des avocats, encadrés par des institutions fortes et efficaces, permettra d'y faire face. Cela n'est pas de notre ressort. En tant que bâtonnier, puis président d'AVOCATS.BE, j'ai tenté de nous faire prendre cette voie, avec un bonheur qui ne fut pas total. Nous avons avancé, mais pas assez. Je veux croire que rien n'est perdu mais maintenant, c'est à vous et à mes successeurs de jouer.

Quant à Patrick Hofströssler et moi-même, nous nous contenterons du rôle qui nous est imparti. En toute indépendance, nous tracerons des pistes, formulerons des propositions, esquisserons des projets de loi, sur la base de ces avis, débats, conférences, congrès, rapports et auditions. Puis vous les discuterez et, je l'espère, vous vous les approprierez.

#Agissons.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Même si nous réfléchissons à la possibilité de créer un incitant fiscal qui allégerait la charge de ces importants investissements.